

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

CIBLE

Polac

Charles Péguy disait qu'une revue est ratée lorsqu'elle ne mécontente pas, à chaque livraison, un tiers de ses abonnés. Il en va de même pour les émissions de télévision, lorsqu'elles sont au cœur du débat politique. Selon le critère de Péguy, «Droit de Réponse» était une bonne émission.

«Espace de liberté» comme l'ont défini la plupart des commentateurs, elle était devenue un des symboles visibles de l'indépendance des médias à l'égard des pouvoirs politiques et des puissances d'argent.

Animateur engagé, mais non partisan, Michel Polac avait su nous offrir des soirées passionnantes, agaçantes, dérangeantes, parce qu'elles révélaient parfois crûment, l'état de notre société, parce que les passions, nobles ou non, y explosaient, parce que des scandales s'y révélaient.

Pour cela, Polac était détesté. Pour cela, «Droit de Réponse» a été suspendu. Si Michel Polac est effectivement licencié, on ne pourra plus confondre télévision privée et télévision libre, idéologie libérale et démocratie.

Amboise

L'espérance royaliste



M 2242 - 477 - 11,00 F



3792242011001 04770

Élysée

Confirmations

François Mitterrand a une qualité qui devrait plaire aux stratèges: il annonce ce qu'il va faire et il se tient à ce qu'il dit. Pourtant, nombre de commentateurs et d'acteurs de la vie politique ne cessent de prendre leurs désirs pour des réalités. Et s'il démissionnait en cours de mandat (la rumeur agite régulièrement les milieux de l'actuelle majorité) ? Et s'il annonçait sa décision de se représenter ? Que la fête commence ! Et que l'on sache enfin sur quel pied danser ! C'est que la droite et la gauche vivent depuis plusieurs mois une attente épuisante. M. Barre voudrait bien savoir quel adversaire il aura à affronter. Et le Parti socialiste n'en peut plus de rester l'arme au pied. Plus sage, le RPR place ses hommes, à la grande fureur des barristes, et tente d'ajuster quelques coups. Le Président de la République, quant à lui, continue de marcher sur la voie qu'il s'est tracée:

1°/ le Président reste président. Il n'a jamais envisagé d'abandonner ses fonctions avant l'heure, ni de déclarer ses intentions avant le terme. Il dit et répète depuis plusieurs mois en privé comme en public, qu'il n'a pas envie, personnellement, d'être candidat mais qu'il se

Le Président de la République reste Président. Et ce Président préside. Deux confirmations qui dérangent ceux qui prennent leurs désirs pour des réalités.



réserve la possibilité de briguer un second mandat si la situation politique le justifie. En outre, il n'entend donner à personne «l'avantage ou la facilité» d'annoncer à l'avance sa décision. On devine la raison tactique de cette attitude, mais elle n'est pas essentielle. En chef

d'Etat responsable, François Mitterrand ne veut pas plonger le pays dans une campagne présidentielle anticipée, et il refuse de se comporter comme un candidat afin de ne pas infléchir son attitude dans un sens démagogique comme autrefois V. Giscard d'Estaing.

2°/ Le Président préside. Après mars 1986, il affirmait sa volonté de ne pas renoncer à ses compétences constitutionnelles. Il confirme aujourd'hui qu'il n'est pas un «ectoplasme». Cela signifie qu'il ne se laissera pas impressionner par les scandales qu'on cherche à réactiver, tant l'affaire Greenpeace que celle des Irlandais de Vincennes. Cela signifie aussi que le président continuera à jouer son rôle. D'où l'avertissement lancé à propos du projet de budget, la dénonciation de la «situation de type colonial» en Nouvelle Calédonie, la critique des accords passés entre la droite et le Front National et les vifs reproches adressés à la CNCL, qui n'a pas respecté le pluralisme dans le choix des PDG et dans l'attribution des chaînes.

Le président continue de remplir ses fonctions d'arbitre et de garant de la liberté à son idée. Pourtant nombreux sont ceux qui rêvent à un président qui ne serait pas fidèle à lui-même... Décidément la multiplication actuelle des attaques par la droite ou des «pressions amicales» par la gauche ne témoigne pas en faveur de la lucidité de la classe politique...

Sylvie FERNOY

royaliste ♦

SOMMAIRE: p.2: Confirmations - p.3: Quand la droite désespère du patronat - p.4: Le Pen touché, pas coulé - p.5: Chimiothérapie plutôt que chirurgie - p.6/7: La véritable légitimité - p.8: Un aristocrate à la lanterne - p.9: Chateaubriand politique - p.10: Frères des hommes en croissance - p.11: Spectateur ou acteur ? - p.12: Editorial

REDACTION - ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Tel.: (1)42.97.42.57
Directeur de la pub.: Yvan AUMONT
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (60 F), 6 mois (115 F), un an (190 F), de soutien (350 F) *
(* Encadrez la formule de votre choix)

NOM: Prénom:

Adresse:

Profession: Date de naissance:

ROYALISTE, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Naïveté

Quand la droite désespère du patronat

Les apôtres de l'éloge de l'entrepreneur qui par goût du profit va miraculeusement assurer l'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché, on les connaît bien: Louis Pauwels, Guy Sorman et autres idéologues libéraux désireux d'en découdre une fois pour toutes avec l'éthique de solidarité dont le courant socialiste s'est fait l'interprète sincère. Il est vrai que cette droite musclée a trouvé d'étranges connivences. Qu'on se rappelle le numéro spectaculaire d'Yves Montand en 1983: «Vive la crise!». Le diagnostic était clair: le choix de l'homme est impuissant face à l'économie mondiale, une politique nationale est dépassée, remettons nous en aux mains expertes de technocrates comme Michel Albert, qui sous l'habile masque de l'apolitisme n'a fait que renouveler d'anciennes propositions d'un ouvrage co-signé avec J.-J. Servan-Schreiber en 1970, sous l'égide du Parti Radical. La gauche elle-même (à l'exception notable de gens comme Jean-Pierre Chevènement) s'était vite associée à cet hymne à l'entreprise, permettant à Michel Tardieu de décréter «l'entreprise, superstar du socialisme» (1). La veille du premier tour des cantonales de mars 1985, «Le Figaro» pages saumon, plaçait son panorama boursier sous ce titre un peu provocateur: «Pourquoi se plaindre?» (2).

Sous une apparence bon enfant, un économisme simpliste est devenu la règle. Il renforce le prestige et le pouvoir des technocrates aux dépens des choix politiques, ce qui n'a pas que des conséquences heureuses loin de là. Cette bonne conscience économique peut s'accommoder bien facilement de l'inacceptable: une marge de chômage conçue comme permanente, une marge

Ce ne sont pourtant pas les cadeaux et les flatteries qui avaient manqué! Et cependant, aujourd'hui, la droite elle-même semble découvrir le véritable visage du grand patronat qu'elle avait affublé de toutes les qualités.



■ Il dénonce «la complaisance des chefs d'entreprise».

de pauvreté jugée inhérente à la régulation du marché par l'offre et la demande ou l'abandon de secteurs industriels et technologiques justifié par la division internationale du travail, voire un moindre intérêt porté aux dépenses de défense nationale... Si l'on n'y prenait garde, l'idéologie libéralo-réaliste conduirait tout droit à sacrifier la dignité et l'honneur sur l'autel de l'entrepreneur.

Mais voilà que cet unanimisme si bien entretenu subit paradoxalement ses premiers coups de semonce tirés par la droite elle-même, un peu marrie d'avoir été si crédule. Que Raymond Barre, fort de son mépris universel, attribue les «rigidités de l'économie française» à la fréquente faiblesse ou «complaisance des chefs d'entreprise» (3) n'étonnera pas trop. Mais le désenchantement gagne d'autres secteurs de la droite et Jean Boissonnat constate à juste titre que: «tout ne va

pas pour le mieux entre le gouvernement et les milieux patronaux» (4). Et c'est l'impertinent «Quotidien de Paris» (5) qui, sous la plume de Jean-Marc Sylvestre pose le problème: «Le patronat joue-t-il le jeu?» En ajoutant: «objectivement, les chefs d'entreprise n'ont pourtant pas à se plaindre de toutes les mesures adoptées par le gouvernement. L'essentiel des revendications du patronat avant le 16 mars ont été satisfaites: la liberté des prix et des changes,

abaissement de la fiscalité sur les bénéfices des sociétés, amnistie fiscale et douanière, abaissement de la taxe professionnelle, diminution des taux de taxe sur les frais généraux, aménagements des conditions de la création et de la transmission d'entreprise, suppression de l'autorisation administrative de licenciement, baisse des taux d'intérêts, etc. Face à l'ouverture de tels chantiers, le gouvernement s'était d'ailleurs étonné du peu d'enthousiasme des chefs d'entreprise».

Terrible malentendu dont il faudra un jour faire l'histoire. Le grand patronat français n'a jamais eu la naïveté de croire à la vulgate economico-réaliste mais a su en tirer parti: son crédo serait plutôt subventions et protection. Le retour de la droite au pouvoir lui a paru l'occasion de conquérir de nouveaux avantages, sans prendre de risques nouveaux, sans accepter de contrepartie. La déception des dirigeants de la droite sera à la mesure de leur confiance imprudente en des thèses économiques impuissantes à poser les conditions d'un redressement durable.

Jacques JOURDAIN

- (1) Nouvel Economiste, 10/1/83.
- (2) Le Figaro, 9/3/85
- (3) A Lyon, le 14/11/86
- (4) La Croix
- (5) Le Quotidien de Paris, 10/3/87

la nouvelle action royaliste

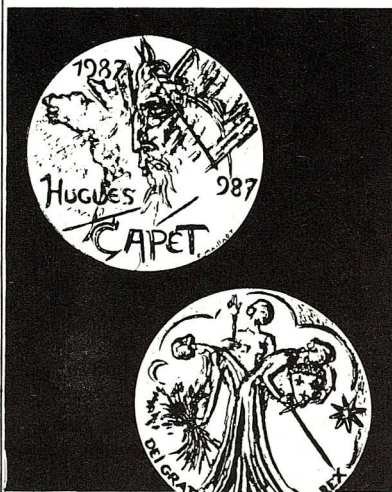
sur minitel

Pour en savoir plus...

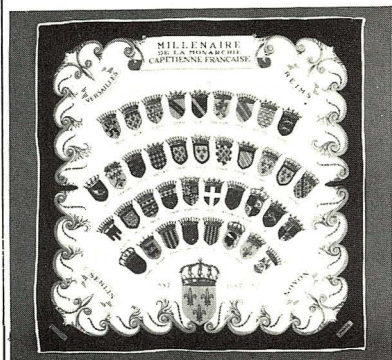
36.15 tapez AGIR*NAR

SOUVENIRS DU MILLENAIRE

La médaille officielle en bronze.
Diamètre 81 mm. Tirage limité à
1000 ex.



Le foulard en twill de soie (90cm
x 90cm)



BON DE COMMANDE

NOM:

Prénom:

Adresse:

☐ commande la médaille du millénaire en bronze (prix franco 250 F)

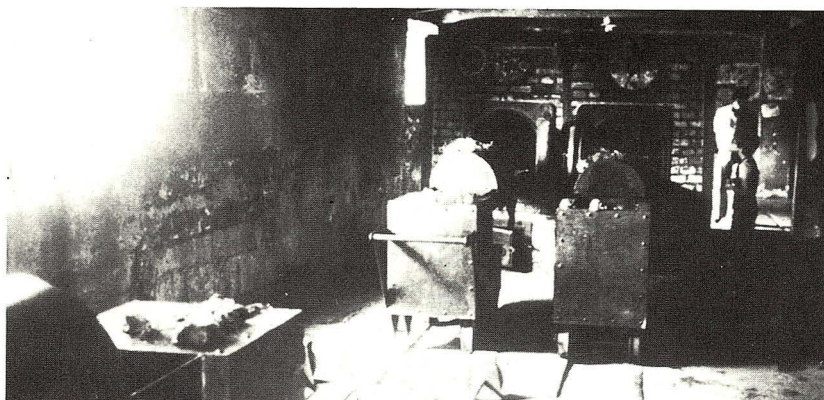
☐ commande le foulard du millénaire (prix franco 405 F)

ROYALISTE
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
C.C.P. 18 104 06 N Paris

Le Pen

Touché, pas coulé

En présentant les chambres à gaz comme un « détail », Le Pen n'a pas seulement commis une bêtise, mais aussi exprimé une conviction profonde.



■ Auschwitz : le « détail » de M. Le Pen...

P oint abattu par la réprobation unanime provoquée par ses propos sur RTL, le chef du Front national a fait rapidement face, en se disant victime d'un procès en sorcellerie et en dénonçant un fantasmagorique « lobby de l'immigration ». Ce tour de passe-passe ne peut convaincre ceux qui prennent la peine de lire.

Dans ses explications ultérieures, Le Pen n'a pas renié son propos initial: les chambres à gaz demeurent pour lui un « détail » de l'histoire de la guerre, comme il l'a dit et répété lors de sa conférence de presse du 18 septembre. Ce « détail » doit donc être soigneusement analysé:

- d'une part, Le Pen situe la « question » des chambres à gaz dans l'histoire de la seconde guerre mondiale. Le génocide serait donc un élément des opérations militaires, qui ont entraîné de nombreux massacres. A lire Le Pen, les juifs n'ont ni plus ni moins souffert que les « tziganes, chrétiens et patriotes de toute l'Europe ». C'est là une première tentative de banalisation du génocide, qui rejoint la thèse classique des

révisionnistes: on sait que, pour eux, il s'agit d'établir une stricte équivalence des massacres.

- d'autre part, présenter la technique des chambres à gaz comme un détail signifie que l'on tient pour négligeable la volonté nazie d'inscrire l'extermination d'un peuple dans un processus rigoureusement planifié: autre manière de banaliser le martyr du peuple juif.

En quelques mots médités et confirmés par la suite, en mettant en doute la matérialité des chambres à gaz (il ne les a pas vues, des historiens discutent...), Le Pen a donné un immense retentissement aux thèses de Faurisson et de ses émules. La riposte des milieux politiques et des autorités religieuses était donc tout à fait justifiée. Sérieusement touché, Le Pen n'a cependant pas sombré. Malgré l'opprobre, sa puissance de séduction demeure égale à sa capacité de nuire. Georges Pompidou ne se trompait pas lorsqu'il écrivait que le fascisme n'était « pas si improbable »...

Yves LANDEVENNEC

France Plus

Pour l'intégration

S i l'on veut réformer le code de la nationalité, ce doit être en vue d'une nouvelle citoyenneté. Contre le discours d'exclusion du Front national, contre l'actuel projet de réforme du code de la nationalité, l'association France Plus milite en faveur d'une politique cohérente d'intégration des migrants et de leurs enfants, dont Arezki Dahmani a présenté les grandes lignes lors d'une conférence de presse.

Il s'agit d'abord d'améliorer les relations entre l'Etat et les migrants, qui sont actuellement marquées par la discrimination et la méfiance, en créant une carte de résident permanent et en donnant à ses titulaires le droit de vote aux élections municipales. Quant aux enfants de migrants, Arezki Dahmani s'indigne qu'on puisse les définir en fonction de l'histoire de leurs parents: « les enfants nés en France doivent être traités comme des Français, selon le principe d'égalité ». C'est ce même principe qui doit inspirer la procédure de naturalisation qui devrait être simplifiée et accélérée.

Pour rendre manifeste son projet de nouvelle citoyenneté, France Plus organise un grand concert à La Villette le 10 octobre et, avec le soutien d'Air Inter, frète un « charter pour les droits civiques » qui se rendra, d'octobre à décembre, dans 14 villes de province: rencontre avec les milieux politiques, réunions d'information et inscriptions groupées sur les listes électorales seront organisées dans chaque ville visitée. Cette initiative est soutenue par un comité de parrainage où se retrouvent notamment Danièle Mitterrand, Françoise Gaspard, Simone Veil et Bertrand Renouvin.

S.F.

Cancer iranien

Chimiothérapie plutôt que chirurgie

Qu'il soit bien clair que la « Royale » n'a pas appareillé pour l'un ou l'autre de ces motifs ou plusieurs à la fois. Ces problèmes existent et doivent être traités comme tels, mais ils forment la périphérie du noyau dur de la crise.

La France a rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran parce que ce pays avait, pour une rare fois, commis une erreur en croyant pouvoir transposer un problème de terrorisme en termes de relations internationales. La France traite en France les problèmes qui la concernent. Notre gouvernement a bien réagi. A son tour de ne pas commettre d'erreur: frapper Téhéran ou Balbek n'est pas une solution ni pour ces pays ni pour nous.

De la même façon, la France ne soutient pas l'Irak parce que laïc et « progressiste », ni l'Arabie saoudite parce que sunnite et conservatrice... Nous ne soutenons pas non plus ces Etats parce qu'ils seraient le « dernier rempart » contre l'intégrisme au Moyen-Orient (Ce serait démesuré et illusoire et ces pays se gardent bien de poser le problème en ces termes). Notre soutien ne va pas non plus à « la cause arabe » ou autre fadaïse. Arrêtons de tout juger par le sentiment ou l'idéologie. Arrêtons de croire que tout est affaire de gros sous. Certes 30 milliards de francs de

On ne nous donne à voir le conflit du Golfe qu'au travers de prismes déformants: terrorisme, intégrisme, otages, affairisme, rivalité américano-soviétique. Aucune de ces clés ne permet de comprendre et de formuler des solutions.



■ Août 1987 : Le « siège » de l'ambassade d'Iran à Paris.

dettes irakiennes envers la France, 50 milliards de francs de commerce avec la zone, hors armements, ce n'est pas rien. Notre marine est en mer d'Oman pour protéger ces intérêts, mais c'est une partie d'un problème plus général.

Que ce soit l'Irak ou l'Iran, intégrisme ou pas, tous deux ont dans la région une politique de puissance. L'erreur des Occidentaux

remonte au début des années 70, époque où les émirats ont accédé à l'indépendance et où les Britanniques ont cru devoir opérer ce qu'ils ont appelé leur « retrait à l'est de Suez ». Eût-on prévu alors la crise pétrolière de 1974 et la chute du Chah qu'on eût limité cette politique de retrait. Un vide fut alors créé: la liberté d'une des grandes voies de communication internationale n'était plus assurée.

Nous ne sommes pas partie au conflit entre l'Irak et l'Iran. Nous n'épouserons pas leurs querelles. Nous ne sommes pas alliés des uns et en guerre avec les autres. Il nous reste à convaincre les intéressés et à persuader les Américains d'agir de même. Ainsi serons-nous plus libres pour nous débarrasser de toute la gangue qui entoure cette affaire, les détestables ambiguïtés, les déplorable malentendus, les querelles

politiciennes subalternes. Ceci est le préalable à toute solution.

Car la solution, si elle existe, ne peut être qu'ambivalente. D'une part, la liberté ne se divise pas sur mer pas plus que sur terre (1). Outre les problèmes techniques, on ne voit pas où conduirait un blocus pétrolier de l'Iran. Des difficultés économiques croissantes peuvent radicaliser le cours de la Révolution. On peut espérer que l'augmentation des revenus pétroliers, avec la gestion qu'elle implique, deviendra un élément de stabilisation. Cela à condition que cette richesse ne soit pas détournée vers la guerre extérieure et que le conflit soit donc circonscrit.

La liberté de navigation profite plus à l'Iran qu'à l'Irak. C'est un élément qui peut permettre à l'Iran de respirer pour évoluer. Il est en effet inutile et néfaste d'en rajouter à son égard, ou à l'égard du monde musulman dans son ensemble qui nous demande de ne pas compliquer sa tâche en enflammant un intégrisme qui ne demande qu'à brûler. Sans céder pour autant à la tentation toujours présente - même aujourd'hui aux Etats-Unis - de conclure avec l'Iran des accords de marchands de tapis. Les Occidentaux doivent au contraire s'efforcer de tenir l'Iran à distance, de dresser des garde-fous. Cela signifie d'une part la poursuite de notre soutien à la défense de l'Irak, mais surtout une politique de présence militaire, calme, placide, sans passion et principalement armée de patience. Nous sommes en mer d'Oman pour longtemps. Nos démocraties en sont-elles capables ?

Yves LA MARCK

(1) Condamner les attaques des vedettes iraniennes, implique de ne pas approuver les raids irakiens sur les terminaux pétroliers de l'Iran.

la nouvelle action royaliste

sur minitel

Questionnez,
on vous répond.

36.15 tapez AGIR*NAR

La véritable légitimité

Qui sera roi de France ? Cette question semblait théorique il y a quelques années. Elle est devenue d'une pleine actualité depuis que des Français, de plus en plus nombreux, se déclarent séduits par la perspective monarchique, malheureusement obscurcie par ceux qui, se désignant abusivement comme «légitimistes», appuient les prétentions du duc de Cadix. Juriste averti, notre ami Hugues Troussel, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient de publier un livre sur «La légitimité dynastique en France» qui fera autorité sur cette question. Nous lui avons demandé d'exposer les grandes lignes de son analyse aux lecteurs de Royaliste.

Royaliste: Pourrais-tu rappeler les lois fondamentales du royaume et les expliquer ?

Hugues Troussel: Ces lois sont les suivantes: d'abord la coutume d'hérédité et de primogéniture, ensuite la coutume de masculinité et de collatéralité, et la transmission de la Couronne en ligne légitime. Ces lois fondamentales s'inscrivent dans un contexte juridique beaucoup plus général qui est l'état statuaire et coutumier de la dévolution à la Couronne de France. D'emblée, il faut préciser que cet état statuaire et coutumier est transcendé par deux conditions d'exercice qui recoupent également la notion de loi fondamentale du Royaume: à savoir la foi catholique et la condition de Français du Prince.

Ces lois fondamentales ont été dégagées par les circonstances et par la réflexion juridique - notamment celle de Jean de Terrevermeille. La coutume d'hérédité et de primogéniture indique que le fils aîné a vocation d'être le successeur du roi régnant. Ce successeur doit être de sexe mâle et être légitime, ce qui écarte bien entendu les enfants naturels. Quant au principe de catholicité il a été réaffirmé au cours des siècles, à la fois par l'aventure du peuple de France, par la doctrine juridique et par les juridictions de l'Ancien régime: ainsi les Etats de Blois en 1588 et l'arrêt du Par-

lement de Paris de 1593, qui confirme également la condition de nationalité.

L'ensemble s'inscrit dans l'état statuaire et coutumier que j'ai évoqué. Cela signifie que, au-delà de la personne des princes, préexiste un corpus juridique qui échappe à la volonté des princes et qui ne peut donc être modifié ou bouleversé par ceux-ci.

Royaliste: Comment se situe la cérémonie du Sacre par rapport à ces lois ?

Hugues Troussel: La cérémonie du sacre trouve son origine dans l'onction de Clovis en 496. Le sacre avait uniquement pour vocation de solenniser et en quelque sorte d'officialiser l'alliance entre le peuple de France et l'Eglise du Christ - le roi étant le «lieutenant de Dieu». Il faut bien comprendre que jamais le sacre n'a eu une valeur reconnitive du droit de l'héritier nécessaire. C'est une consécration métaphysique, mais le sacre ne fait pas le roi, comme la doctrine juridique de l'ancienne France le rappelle constamment.

Royaliste: La question de la nationalité est au cœur de la controverse actuelle sur la légitimité dynastique...

Hugues Troussel: En effet. L'origine du principe de nationalité trouve son fondement dans la naissance du peuple de

France: nous savons que la mémoire collective a retenu que Hugues Capet a été élu contre les prétentions de princes étrangers... Georges Bordonove a très bien exprimé cela dans le dernier numéro de votre journal («L'avènement d'Hugues Capet est l'acte de naissance de notre pays»). Ce qui est certain, c'est que le sentiment national s'affirme et se développe avec Louis VI le Gros puis avec Philippe-Auguste, tout particulièrement lors de la bataille de Bouvines. Ce sentiment d'appartenance se dégage donc peu à peu, et transcende la hiérarchie féodale des liens personnels et vassaliques. Parallèlement à cette prise de conscience nationale du peuple français, on voit apparaître une doctrine et une jurisprudence qui formalisent ce principe de nationalité.

Cependant, ce principe de nationalité ne se trouvera codifié, au sens précis du terme, qu'au moment de la Révolution. C'est une des raisons pour lesquelles les partisans du duc de Cadix ont fait une désastreuse impasse sur ce principe. Ils ont considéré que la codification de la nationalité au 18ème siècle signifiait que le principe de nationalité ne recouvrait aucune réalité avant la Révolution. Je démontre au contraire dans mon livre que ce principe correspondait à des données juridiques irréfutables. Rappeler ce principe de nationalité nous amène à examiner les sanctions juridiques qui étaient apportées à la perte de la qualité de citoyenneté.

Royaliste: Peut-on parler de citoyenneté dans l'ancienne France ?

Hugues Troussel: Oui. Le mot de citoyen a été employé avant la Révolution, notamment chez Jean Bodin mais aussi chez de nombreux autres auteurs. Pour un particulier, la perte de la qualité de citoyen français lui interdisait de recueillir la succession d'un proche. Pour un prince du sang, le fait de ne plus être Français l'exposait à être déchu de ses droits dynastiques. C'est toute la question du vice de pèrègrinité, qui est la sanction juridique attachée à la perte de la qualité de Français. Ce point n'a guère été étudié par les «Blancs d'Espagne» (1), et ceci rentre dans la logique de leur erreur car, à partir du moment où ils se refusent à examiner la réalité effective du principe de nationalité, il est évident qu'ils ne vont pas s'attacher à examiner les conditions de la sanction juridique attachée à ce principe.



■ *Mgr le comte de Paris, chef de la Maison de France et légitime héritier de nos rois selon les règles dynastiques.*

Les Blancs d'Espagne substituent au principe de nationalité un principe de sanguinité: les Capétiens conserveraient par le sang leur qualité originelle, qui n'est pas affectée par le fait qu'ils ont une carte d'identité étrangère. L'argument est facile à réfuter dans la mesure où il ne suffit pas de se prévaloir d'une communauté de sang originelle pour nier le vice de pérégrinité. Quelques exemples très simples illustrent et confirment ce que je dis: le grand Duc du Luxembourg et Juan Carlos d'Espagne sont des princes capétiens du point de vue du lignage, mais la dynastie à laquelle ils appartiennent montre bien l'éclatement de la « Maison de Bourbon » en dynasties totalement étrangères les unes aux autres.

Royaliste: Peux-tu nous rappeler les origines historiques de la controverse actuelle ?

Hugues Troussel: Un petit fils cadet de Louis XIV (Philippe, duc d'Anjou) a été amené à ceindre la couronne espagnole: il devait succéder au roi d'Espagne qui n'avait pas de postérité. Ceci étant, le duc d'Anjou avait renoncé à ses droits et à ses prétentions virtuelles au trône de France. Lorsque Philippe d'Anjou est devenu roi d'Espagne, ces renonciations ont été enregistrées par le traité d'Utrecht, qui mettait fin à la guerre entre la France et l'Espagne, puis enregistrées par le Parlement de Paris. Toute la controverse vient du fait que l'on a considéré que les renonciations du petit-fils cadet de Louis XIV n'étaient pas valides et que ses descendants

ont toujours qualité à succéder à la Couronne de France et auraient préséance sur le comte de Paris qui est un descendant du frère de Louis XIV.

Je me suis attaché à montrer dans mon livre que si les renonciations n'étaient pas valides puisqu'elles étaient contraire au principe d'indisponibilité de la Couronne (la Res Publica est une entité juridique qui est dissociable de la personne du Roi, qui ne peut en disposer comme bon lui semble), elles ont malgré tout ouvert une situation juridique nouvelle qui n'a jamais été sanctionnée juridictionnellement dans l'ancienne France et surtout elles ont ouvert une situation juridique nouvelle en droit international en consacrant la séparation perpétuelle des trônes de France et d'Espagne.

Ma démonstration vient relativiser la question de la validité ou de la non-validité des renonciations du duc d'Anjou, car cette question est parfaitement dissociable de l'expatriation du petit-fils de Louis XIV qui, en rompant avec la société de fidélité qui était celle de l'ancienne France, était sanctionné juridiquement par la déchéance de ses droits dynastiques. En se trouvant à l'origine d'une dynastie étrangère, il perdait sa qualité de Français et, encore une fois, devenait non dynaste. C'est là un point capital, que les partisans du duc de Cadix ont perdu de vue. Cette déchéance a été consacrée en droit et en fait puisque les princes d'Orléans ont toujours été regardés comme les premiers princes du sang, c'est à dire comme successeurs immédiats des

princes de la branche aînée, si ceux-ci venaient à disparaître.

Royaliste: Il était donc logique que les princes d'Orléans succédassent à la branche aînée à la fin du 19ème siècle...

Hugues Troussel: Bien sûr. Le comte de Chambord n'avait pas de postérité. Ses cousins Orléans lui ont succédé en toute conformité avec le principe de collatéralité que je rappelais tout à l'heure. Bien que cela ait été contesté, le comte de Chambord a reconnu au moins implicitement la pleine validité de la succession des princes d'Orléans. Il n'y a donc plus lieu de faire la distinction entre branche cadette et branche aînée: il y a une Maison de France, qui est l'héritière de la couronne de France.

Royaliste: Le duc de Cadix met en avant le fait qu'il est l'aîné des Capétiens, ce qui justifierait ses prétentions...

Hugues Troussel: C'est là une considération généalogique qui, encore une fois, néglige les conditions de dévolution de la Couronne de France. D'ailleurs, si l'on s'arrêtait à cette considération, ce serait Bourbon-Busset qui pourrait prétendre à la Couronne de France. N'oublions pas, enfin, que d'autres capétiens sont partis à l'étranger pour y fonder des dynasties. Par exemple, ce sont des capétiens qui ont fondé la Maison royale du Portugal au 11ème siècle. Ils n'ont jamais revendiqué la Couronne de France. Quant au duc de Cadix, il est l'aîné des Bourbons d'Espagne. Il aurait donc eu vocation à ceindre la couronne d'Espagne si son père, le duc de Ségovie, n'avait pas renoncé à ses propres droits. Il ne peut prétendre à aucun droit au trône d'Espagne; il vient maintenant se souvenir de supposés droits au trône de France. A partir d'une espérance déçue dans son pays, le duc de Cadix crée une situation de division en France, en s'appuyant sur une fraction de l'opinion qui n'a jamais caché sa haine à l'égard des Bourbons-Orléans, parce que ceux-ci se sont attachés à présenter une conception démocratique de la monarchie. En somme, certains ont tenté d'étayer en droit une attitude purement passionnelle.

**Propos recueillis par
Bertrand RENOUVIN**

(1) Cette manière d'appeler les royalistes qui soutiennent les prétentions espagnoles eut son heure de gloire dans des querelles anciennes où un certain humour primait parfois sur la discussion de fond. Hugues Troussel n'en conservera l'usage, sans vouloir reprendre le ton polémique ancien, que pour ne pas concéder le nom de « légitimistes » à des gens qui s'éloignent précisément des règles de la légitimité.

*Le livre de Hugues Troussel :
« La légitimité Dynastique en France »
est disponible au journal.
Prix franco : 166 F.*

Un aristocrate à la lanterne

De toutes les figures de la Révolution de 89, la plus paradoxale est celle du cousin du Roi, Philippe, duc d'Orléans, dont le beau nom servit d'étendard à la révolte, le vote de caution à l'Assemblée régicide et, pour finir, la tête d'ultime offrande princière à la république terroriste.

93 qui précèdent sa condamnation et sa mort à Paris.

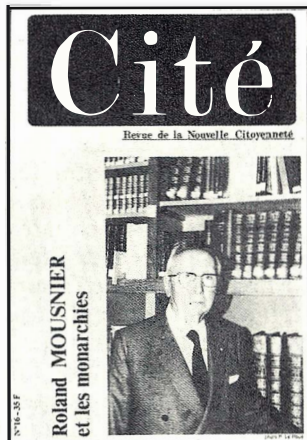
Le portrait intérieur du prince qui ainsi peu à peu dessine n'esquive aucune des ambiguïtés que les historiens ont retenues: la vanité d'un grand jouisseur qui s'abandonne non sans veulerie aux calculs et intrigues que son entourage, des Genlis aux Laclos, ourdit avec fièvre, sa bonne grâce morose traversée de foucades, la conscience qu'il entretient de sa propre faiblesse, son obsession de n'être en quelque sorte que le double ou sosie de son royal cousin dont la perte lui paraît fatale, le consentement qu'il donne à la décadence d'un ordre vénérable devant la montée de puissances nouvelles qu'il méprise, sa nostalgie d'enfant rêveur dont il ne songe qu'à se divertir par des plaisirs et la «douceur autoritaire» des femmes consolatrices. Enfin, du tréfond de l'abandon moral, de la misère physique et de la proximité de la mort, le sursaut d'une âme que la lucidité envahit, son remord d'avoir cédé à la lâcheté du siècle, fui son destin de prince, et condamné le Roi en l'Homme. Conscience qui vaut en soi désir de rédemption.

Le reste appartient vraiment à l'histoire: sa marche à la mort, paisible, son dernier sourire, et sa confession à l'abbé Lothringer que Pierre Moustier rapporte en épilogue sans qu'il y ait entre ces documents et la fiction inspirée du journal apocryphe la moindre dissonance perceptible.

Ce livre, littérairement l'un des plus achevés de ces dernières années, éclaire jusqu'à la zone de silence qui est, à l'intérieur de chaque être, le premier théâtre de l'Histoire.

Luc de GOUSTINE

(1) Pierre Moustier, «Un aristocrate à la lanterne», éd. Gallimard, 1986, prix franco: 88 F.



Le but de cette revue n'est certes pas de marteler une quelconque propagande royaliste. Les thèmes traités ne pourront pourtant pas laisser indifférents les lecteurs de «Royaliste». Des quelques réflexions de l'éditorial sur un colloque portant sur les monarchies, à la puissante synthèse de Roland Mousnier, de l'Institut, sur le phénomène monarchique dans l'Histoire, des comptes rendus de livres (théorie de la justice chez John Rawls) ou de séminaires (sur l'individualisme, à la Fondation Saint-Simon), à la revue des revues (sur le thème des hiérarchies) et à nos chemins du monde (cette fois-ci le Japon), tous sauront faire leur miel et les plus attentifs, les plus fidèles, comprendront les enjeux qui se dessinent pour nous dans la «conquête de l'intelligence».

BON DE COMMANDE

à retourner à «CITÉ»
17, rue des Petits-Champs
75001 PARIS

Nom

Prénom

Adresse

☐ commande le n°16 de
«Cité» et verse 35 F

☐ s'abonne à «Cité» pour 4
n° et verse 125 F

Règlement à l'ordre de «Cité»
CCP 23 982 63 N Paris

L'homme du scandale, le Judas de la Passion royale, n'a cessé de hanter les fanatismes: alibi des frondeurs antiabsolutistes qui, de Lafayette à Bailly et de Mirabeau à Danton, se fussent satisfaits d'un changement de lignée et d'un règne constitutionnel à l'anglaise, puis, et jusqu'à nos jours, bouc émissaire tout désigné à l'indignation des puristes qui se repaissent encore de la fausse rumeur selon laquelle une voix seule aurait tranché du sort de Louis XVI, celle du cousin pervers dont la faute retomberait sur toute sa descendance.

HOMME DE PAILLE...

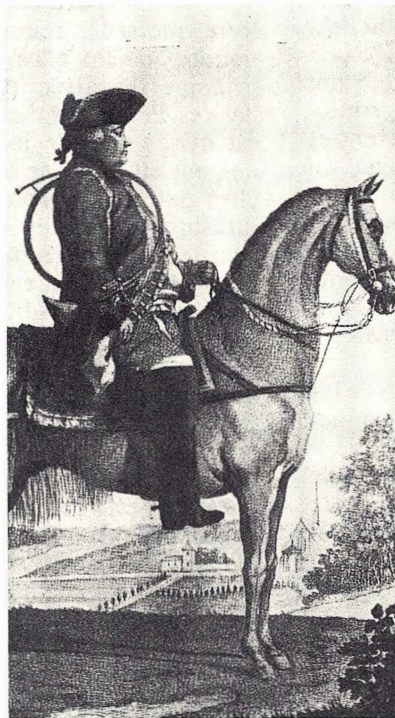
On sait ce qu'il en est du vote conventionnel de janvier 93, hélas plus unanime d'avoir été arraché sous la menace; et l'on a entendu le comte de Paris professer lui-même publiquement l'horreur que lui inspire le rôle de son aïeul et la pitié que mérite son tragique destin.

Il nous semble, quant à nous, pour répondre aux censeurs qui croient bon d'avancer des arguments moraux contre la famille d'Orléans comme régicides, que tout au contraire, ce serait dans la logique éthique et spirituelle chrétienne de l'histoire française de faire de la complicité de Philippe-Egalité l'argument majeur, s'il en fallait un, pour investir entre tous ses descendants. Ce serait leur mission propre de réconcilier le pays avec sa tradition intégrale, en réparant, pour ainsi dire, au

plus haut niveau symbolique la rupture qui s'est, à travers eux, comme à travers toutes nos familles, accomplie.

...ET PRINCE DE SANG

Ce préambule n'est fait que pour introduire à la découverte d'un livre qui est une assez rare rencontre entre l'art littéraire et la connaissance historique. Pierre Moustier, l'auteur apprécié de L'hiver d'un gentilhomme, a



tenté et réussi la gageure de nous livrer le journal que Philippe d'Orléans aurait pu tenir au fond de sa prison marseillaise du Fort St-Jean pendant les longues journées du printemps

Chateaubriand politique

Gérard Leclerc



Pourquoi faut-il, qu'en dépit de ce qui devrait me faire détester le vicomte, je ne puis m'empêcher de lui vouer une sorte de reconnaissance ? J'en demande bien pardon à Philippe de Saint Robert, à Gabriel Matzneff et à Jean d'Ormesson: il m'est impossible de compter au nombre des admirateurs inconditionnels. Mais, j'en demande pardon aussi à Pierre Boutang, dont je comprends les sévérités à l'égard de René, dans le sillage de Maurras, Chateaubriand échappé pour moi à la race des naufrageurs, grâce à l'exceptionnelle intelligence qui ne cessa de combattre, parfois victorieusement, l'incurable maladie de son âme.

Car la maladie est certaine, pernicieuse et probablement fatale. Désirant le passé et regrettant l'avenir, Chateaubriand est fasciné par l'inévitable décadence. Ce serviteur de la monarchie a la fidélité croque-mort et son évocation de la profanation de la sépulture des rois à Saint-Denis révèle toute sa complaisance par le saccage blasphématoire de ce qu'il prétend aimer. Et qu'il aime sans doute à sa manière mais, comme le dit Boutang, il n'aima jamais que l'impossible, et donc personne en réalité. La figure de l'inceste qui domine les débuts des *Mémoires d'Outre Tombe* est «*désir d'un passé où le crime serait à la fois déjà accompli et aboli*» (1). Voilà qui ouvre les abîmes et devrait régler définitivement le sort de l'enchanteur. Mais Boutang lui-même, à la suite de Maurras, reconnaît qu'il «*est possible de trouver du meilleur et de l'excellent dans cette foire de vanité et d'anarchie*». Or, justement, le meilleur et l'excellent me paraissent plus certains et plus importants qu'ils ne consentent à l'admettre.

Jean-Paul Clément a eu l'excellente idée de faire un recueil des principaux textes politiques de Chateaubriand, en esquissant lui-même dans le prologue, une fort intéressante synthèse. Avant toute condamnation unilatérale il n'est plus possible d'ignorer le dossier ainsi ouvert, qui me semble renvoyer en appel les jugements les plus sévères. Qu'on le veuille ou non, l'homme du désenchantement est aussi d'une intelligence suprême et les éclairs qu'il jette sur les événements, les hommes de son temps sont égaux ou supérieurs aux fulgurances des meilleurs esprits contemporains. Son génie dans ce domaine n'est pas inférieur à celui de Tocqueville et il surpasse la perspicacité d'un Constant ou d'un Guizot.

Mais pour être tout à fait équitable avec le Chateaubriand politique, il importe d'abord de le bien mettre en situation. Déchiré, comment aurait-il pu ne pas l'être, lui, assis entre deux siècles, spectateur de la grande déchirure de l'histoire de France, noble breton viscéralement attaché à la réaction nobiliaire, engagé dans l'immense dérive dont il entrevoit le possible dérapage infini ? Pourquoi le cacher ? Il y a de l'égoïsme et de la morgue de caste dans les réactions spontanées du chatelain de Combourg qui voit la démocratie niveleuse le dépouiller de ses privilèges et de ses terres. Le naufrage de sa propre condition lui ferait, par dépit, souhaiter le naufrage de tout ce à quoi sa naissance et ses souvenirs l'attachent. Pourtant, ne pas voir en quoi il fut un constructeur, en quoi son royalisme raisonnable tenta de s'incarner après 1815, ce n'est pas seulement être injuste à son égard, c'est ne pas comprendre le sens et l'enjeu véritable de la Restauration. Or, telle me paraît être la carence fondamentale de Charles Maurras.

Que reproche, en effet, l'auteur de *Trois idées politiques* à celui qu'il appelle le naufrageur ? (Jean-Paul Clément cite, en encadré, cette belle page de prose où Maurras réplique à Chateaubriand en retournant contre lui les armes de son style. «*L'Etat français d'avant dix sept cent quatre vingt neuf, était monarchique, hiérarchique, syndicaliste et communautaire; tout individu y était soutenu et discipliné: Chateaubriand fut des premiers après Jean-Jacques qui firent admettre et aimer un personnage isolé et comme perclus dans l'orgueil et l'ennui de sa liberté*». Cette définition de la France d'Ancien Régime est sans doute intéressante, stimulante. Elle n'en laisse pas moins dans l'ignorance de la crise profonde de cette société, de ses transformations que n'expliquent en rien les idées de Rousseau ou celle des encyclopédistes. Maurras, lecteur attentif de Taine, aurait du penser au sombre tableau (parfois poussé au noir) que fait de l'Ancien Régime finissant l'auteur des *Origines de la France contemporaine*. L'image idyllique qu'il oppose au naufrageur est d'une saveur toute idéaliste. Elle fait surtout bon marché du train de la civilisation propulsé par ce que Tocqueville appelait la passion de l'égalité, et qui n'est pas forcément la résultante d'une idéologie. Ce qui constitue le principal moteur de la transformation des conditions de vie et de l'économie ne saurait être réduit à l'influence de mauvais auteurs. Par ailleurs, Chateaubriand se montre d'une lucidité imparable pour juger des effets pervers de cette passion fondamentale. Il semble ainsi répondre par avance à Maurras, lorsqu'il écrit: «*Vraisemblablement l'espèce humaine s'agrandira, mais il est à craindre que l'homme ne diminue, que quelques facultés éminentes du génie ne se perdent, que l'imagination, la poésie, les arts, ne meurent dans les trous d'une société ruche où chaque individu ne sera plus qu'une abeille, une roue dans une machine, un atome dans la matière organisée*».

Sans doute, la prophétie désespérée correspondait-elle trop à sa sensibilité, mais il s'agissait moins, dans ce cas précis, de prendre la pose que de polémiquer avec ses contemporains qui croyaient que la seule logique de l'intérêt pourrait satisfaire à l'équilibre social. Chateaubriand s'accorde avec les libéraux de son temps sur la seule liberté, dont il voit qu'elle constitue la chance de l'ère moderne, malgré ses tentations individualistes. A la dérive nihiliste qu'il redoute, il oppose la religion, c'est-à-dire le génie du christianisme.

A récuser le Chateaubriand de La monarchie selon la charte, je crains qu'on ne récuse l'expérience de la Restauration, parce que non conforme à une certaine idée, «*traditionnelle*» de la monarchie. Mais c'est, du coup, interdire à cette monarchie son adaptabilité à l'avenir, la conciliation de la tradition et de la liberté. C'est renier cette période de l'histoire, dont Chateaubriand écrit qu'elle avait remplacé le despotisme par la liberté, et que grâce à elle les droits de la nature humaine ne sont plus méconnus. Car ce n'est pas, la Révolution, c'est la Restauration qui nous a fait faire l'apprentissage de ce qui s'appelle aujourd'hui la démocratie, en un sens qui n'était pas celui du vicomte.

Gérard LECLERC

Chateaubriand politique, présenté par Jean-Paul Clément, Pluriel.
(1) Pierre Boutang, Maurras, la destinée et l'œuvre, Plon.

Fraternité

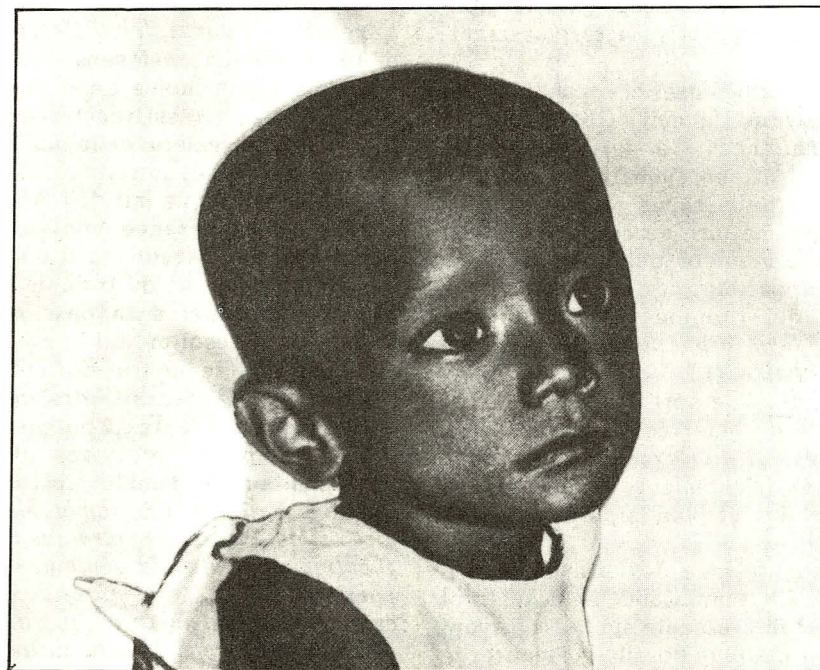
“Frères des hommes” en croissance

Les œuvres caritatives qui sollicitent l'aide du grand public sont nombreuses. L'efficacité de leur action est parfois contestée et les arrière-pensées politiques de certaines justement dénoncées. Faut-il, pour autant, les mettre toutes dans le même sac et se réfugier dans une bonne conscience égoïste ?

« **C**e qui est une provocation, c'est que les gens peuvent crever la gueule ouverte dans le monde entier, ici, tout le monde s'en fout. Les restaurants sont pleins, les boîtes de nuit sont pleines, tout le monde rigole, on ne songe qu'à aller en week-end à Deauville » (1). Ces propos de Gabriel Matzneff sont cinglants mais hélas révélateurs. On a volontiers expliqué l'échec du concert français pour l'Éthiopie par le prix d'entrée prétendument prohibitif, mais on s'est peu interrogé sur la subite augmentation du pouvoir d'achat qui a permis à plus d'une centaine de milliers de personnes de déboursier 150 F pour le concert de Madonna. Bien sûr on ne peut pas tout mettre sur le même niveau et il ne sert à rien de culpabiliser l'Occidental qui jouit normalement du confort et des plaisirs de sa société.

Mais il ne faut pas non plus se voiler les yeux: le monde contemporain est égoïste et individualiste. Que 40.000 personnes décèdent quotidiennement de faim sans troubler nos concitoyens plus occupés à boursicoter en ces temps où résonne l'hymne au libéralisme à tout va, est un scandale devant lequel on doit réagir.

L'association «Frères des Hommes» (2) dont la notoriété consacre le sérieux s'associe pour le mois de septembre 87 à la revue: «Croissance des Jeunes Nations». Il faut faire connaître cette expérience qui se renouvellera trois fois par an. De Frères des Hommes nous connaissons déjà de nombreuses campagnes. Fondée en 1965,



l'association humanitaire est passée progressivement et empiriquement de l'assistance alimentaire aux programmes de développement (santé, irrigation, formation professionnelle...). Elle publie aujourd'hui des dossiers de réflexion parfois élaborés en commun avec d'autres associations (récemment SOS-racisme, la Cimade...) en poursuivant une intervention efficace sur le terrain.

En revanche le grand public connaît peu «Croissance des Jeunes Nations». Ce mensuel, fondé en 1961 par Georges Hourdin, a en effet toujours préféré le travail de documentation aux «coups médiatiques» et a atteint ainsi la notoriété dans des milieux spécialisés: ONG, bibliothèques, écoles, universités. «Croissance des

Jeunes Nations» déclare vouloir approfondir une «authentique solidarité entre les nations». Le rapprochement avec Frères des Hommes a pour but de soutenir un travail de longue haleine, différent des aides provisoires

parfois inutiles, voire néfastes, et pourtant plebiscitées par les médias. Approuvons cette volonté d'unifier les efforts en dépassant l'esprit sectaire ou individualiste des associations cramponnées à leur spécificité.

Ayant salué ce rapprochement, espérons qu'il sera un signe précurseur d'un regain d'intérêt des Français pour les dizaines de milliers d'affamés qui souffrent hors de notre continent et pour ceux qui, ici, ont décidé de prendre le problème à bras le corps.

Jean JACOB

(1) G. Matzneff Emission Interlire, France-Inter, 12/4/87.
(2) «Frères des hommes», 45 bis rue de la Glacière 75013 Paris, Tél.: (1) 47.07.00.00.

Souvenir

Bernanos

L'association «Lire et Partir» organise depuis janvier 87 des voyages littéraires. Parmi ceux prévus pour l'automne, elle propose deux journées sur les chemins de l'Artois qui ont inspiré Le journal d'un curé de campagne, Sous le soleil de Satan, et Nouvelle Histoire de Mouchette. Au départ de Paris seront évoqués le lieu de naissance de Georges Bernanos et les collèges qu'il fréquenta; la première étape sera Aire-sur-la-Lys avec la visite du collège Sainte-Marie où il passa ses deux bachots. Au cours du circuit on retrouvera l'adolescent Bernanos qui, depuis «la grande maison de Fressin», parcourait la campagne, que ce soit à pied ou à cheval, et où il rencontra ses futurs personnages, principalement des figures de prêtres qui donnèrent naissance à l'abbé Donissant, au «Curé de Campagne» et à bien d'autres.

Ne seront pas négligés les lieux de tournage où Pierre Cardinal, Robert Bresson et Maurice Pialat tentèrent, avec des fortunes diverses, de recréer l'atmosphère et de retrouver les personnages des œuvres bernanosiennes. Puis, regagnant Paris, nul doute que sera délivrée aux pèlerins littéraires que seront les participants à ce voyage, l'ultime parole de l'auteur de La France contre les Robots et d'autres textes dont notre aujourd'hui a essentiellement besoin.

Pierre LIMOUSI

Pour tout renseignement sur ce voyage des 7 et 8 novembre 1987, s'adresser à «Lire et Partir», 16, rue de l'Arcade 75008 Paris, Tél.: 42.65.36.43.

Engagement

Spectateur ou acteur ?

L'année 1987 sera-t-elle l'année du renouveau du royalisme ? C'est la question que l'on peut légitimement se poser. Mais la réponse c'est aux lecteurs de nous la donner ...

Pour tout observateur attentif de la vie politique française, il est indéniable que quelque chose a bougé en 1987 quant aux idées royalistes. Les indices sont convergents: le succès en début d'année du livre du Prince et l'excellente couverture médiatique qu'il a obtenue, le nombre impressionnant de manifestations pour le millénaire auxquelles la Famille de France a été très souvent associée, le phénomène de «mode monarchiste» analysé plusieurs fois dans «Royaliste», le sondage IPSOS-Le Point du mois de janvier donnant 17% d'opinions favorables à la monarchie et tout récemment l'importante affluence à la fête d'Amboise du 27 septembre.

Tout ceci est très satisfaisant, mais doit nous conduire à nous interroger sur le rôle des royalistes déjà convaincus. Devant un tel phénomène devons-nous nous cantonner dans le rôle de simples spectateurs qui applaudissent ou bien, au contraire, notre devoir n'est-il pas de renforcer notre mouvement afin de rendre durable ce qui malgré tout risque de n'être qu'un feu de paille ?

Devant la question ainsi posée, la réponse est claire: ou bien nous serons capables de «transformer l'essai» et de convaincre une part importante de nos concitoyens de la pertinence de nos analyses et du bien fondé de notre projet, ou bien tout ceci n'aura été qu'une agitation sympathique mais finalement vaine.

C'est de cette nécessité que nous voudrions aujourd'hui convaincre les lecteurs de «Royaliste». Si l'on compare l'audience de notre journal et la sympathie que ses lecteurs nous

témoignent, avec le nombre relativement minime de ceux qui, par leur adhésion, nous apportent un soutien réel, nous ne pouvons que nous inquiéter.

Peut-être n'avons nous pas assez souligné ici le rôle essentiel de nos adhérents, de la petite cohorte de ceux qui ont accepté de quitter leur fauteuil de spectateur pour descendre sur le terrain. Par leur adhésion, ils nous apportent à la fois les moyens financiers de notre action et la «main d'œuvre» nécessaire à toute action politique organisée. Que l'on se rassure, l'engagement qui vous est demandé n'est pas illimité et doit s'adapter à vos possibilités tant financières que matérielles. Mais les tâches à accomplir sont nombreuses et variées et chacun peut trouver sa place dans notre mouvement et se rendre utile. Si tous les royalistes nous apportaient vraiment leur aide pratique, notre travail avancerait à pas de géant.

Alors, «1987, année du renouveau royaliste» ? Cela ne dépend que de vous !

Yvan AUMONT

Renseignements pratiques

Pour matérialiser son adhésion à la Nouvelle Action Royaliste, il suffit d'approuver notre «déclaration fondamentale» et de remplir une demande d'adhésion.

Nous avons rassemblé ces documents dans une petite brochure «La N.A.R. en 9 questions» qui vous sera envoyée sur simple demande de votre part. (Joindre 2 timbres pour frais d'envoi).

N.A.R., 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris.

A noter

Sur votre agenda

METZ - Dans le cadre des fêtes du millénaire, le comte de Paris sera à Metz le 10 octobre. Au programme des festivités: parcours touristique, «Metz, ville royale», messe et Te Deum à Saint Maximin, défilé militaire et réception à l'Hôtel de Ville et visite de l'exposition «Metz et les Capétiens».

Renseignements pratiques en téléphonant à M. Lacroix à l'Office du tourisme: 87.75.65.21 ou à M. Denis Cribier au 87.75.30.65.

MERCREDIS DE LA NAR - Reprise des conférences-débat hebdomadaires le mercredi 14 octobre dans les locaux du journal, 17, rue des Petits-Champs, Paris 1er. Le programme des réunions sera envoyée aux personnes qui en feront la demande.

CONSEIL NATIONAL - Le Conseil National de la NAR se réunira à Paris les 24 et 25 octobre prochains. Au programme de ses travaux: premier bilan de l'année du millénaire et thèmes du Congrès des adhérents qui aura lieu en janvier.

TELEVISION - Une émission consacrée aux royalistes est prévue pour le samedi 3 octobre sur Canal Plus. Se reporter au programme télévision pour en avoir confirmation et connaître l'heure exacte.

EXPO - L'exposition consacrée à Vergennes, le grand ministre des Affaires étrangères de la monarchie ouvrira ses portes le 1er octobre (jusqu'au 21 novembre) au Musée galerie de la SEITA, 148 rue de l'Université, Paris 7ème (voir article dans le numéro 476 de «Royaliste»).

BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Une convention régionale, rassemblant adhérents de la N.A.R. et sympathisants se tiendra à Nantes au mois de décembre.

Renseignements et prise de contact en écrivant à N.A.R., B.P. 203, 44007 Nantes cedex 01.

OFFRE SPECIALE AUX NOUVEAUX LECTEURS

NOM/Prénom:

Adresse:

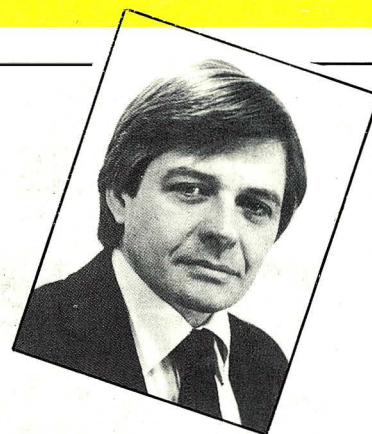
désire recevoir **sans engagement de ma part:**

- Un abonnement d'essai de trois mois à ROYALISTE
- Un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris
- Le dernier livre de Bertrand Renouvin «La République au roi dormant»
- Une brochure «Connaissez-vous les royalistes aujourd'hui ?»
- Une documentation complète sur la NAR et ses publications

le tout, d'une valeur de 210 F **pour 90 F seulement**

Règlement à l'ordre de «Royaliste», 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris, CCP 18 104 06 N Paris.

Présent et avenir des Capétiens



Notre époque est plus conformiste qu'elle ne le croit et sa religion de l'efficacité, souvent proche du cynisme, lui masque la simple vérité des êtres et de leurs actes. Celle-ci apparaît-elle clairement qu'on refuse de la voir, en ramenant paroles et écrits à la commune mesure des choix égoïstes et des calculs partisans. On veut, à tout prix, que l'homme d'Etat qui s'affirme comme tel rentre dans le rang des politiciens ordinaires, à la place qui lui est assignée par les conventions.

Longtemps, le comte de Paris a été victime d'une telle réduction, qui consistait à transformer son projet politique en manoeuvre opportuniste, tandis que des étiquettes aussi fantaisistes que contradictoires (comploter réactionnaire, prince rouge) lui étaient accolées. Aujourd'hui encore, du côté de l'extrême droite monarchiste, on juge sévèrement ses prises de positions politiques: «soucieux de servir la vérité politique et le seul intérêt national» (cela sous-entend que le comte de Paris la contredit et le dessert !), ces purs défenseurs de la Doctrine condamnent cet abandon de la position arbitrale au profit d'une opération de séduction des Français de gauche...(1)

TRADITION

Cette réprobation serait risible si elle ne risquait pas de conforter ceux qui n'acceptent pas la place singulière qu'occupe le Prince dans la nation, et souhaitent le voir entrer dans le jeu des partis et des factions. Au risque de lasser les familiers de la pensée du comte de Paris, il faut donc rappeler qu'il a été, et demeure, l'homme d'une seule politique, conçue et appliquée dans le souci de la communauté nationale, et non par intention manoeuvrière. L'entretien que le chef de la Maison de France a récemment accordé à l'Express (2) est à cet égard tout à fait exemplaire, puisqu'on retrouve dans ce texte ce qui a été fondé dans «L'Avenir dure longtemps» et vécu dans la célébration du Millénaire: loin de compromettre sa tâche historique, comme ses censeurs l'affirment, le comte de Paris affirme la cohérence profonde qui existe entre ses jugements sur l'actualité et la tradition capétienne qu'il incarne depuis cinquante ans.

La tradition capétienne conçoit l'appartenance nationale comme un fait de naissance et d'adhésion, étranger à une introuvable unité raciale et aux diverses couleurs de peau. Le projet de réforme du code de la nationalité s'en trouve révoqué, de même qu'est condamnée toute politique d'exclusion, puisque la France ne serait pas elle-même sans l'accueil constant d'autres peuples.

La tradition capétienne est un projet d'unité qui s'accomplit dans le respect des diversités ethniques, régionales et religieuses: l'Islam, deuxième religion des Français, est accueilli et respecté par le descendant des rois très-chrétiens, qui n'y voit rien de dramatique pour l'unité de notre pays.

La tradition capétienne exprime un souci de justice, qui ne se résorbe pas dans les victoires électorales du moment. C'est pourquoi le droit de la minorité doit être respecté en Nouvelle-Calédonie, et la situation coloniale abolie.

La tradition capétienne a le sens de la continuité historique, à travers la succession des régimes politiques. Héritier d'une institution qu'il refuse d'idéaliser, le prince récuse l'anti-républicanisme et voit la monarchie comme prolongement et aboutissement de notre Constitution. Point de rupture dans l'unité historique mais, de la monarchie à la république, une même référence aux droits de l'homme. D'où «l'horreur» du Prince devant les propos tenus par le chef du Front national qui «banalisent le génocide juif perpétré par les nazis» et sa cinglante condamnation des royalistes qui sympathisent avec Le Pen: «qu'il les garde!».

La tradition capétienne, c'est cette vocation et cette situation arbitrale que le comte de Paris affirme encore en souhaitant la candidature et la réélection de l'actuel Président de la République. Nous reviendrons sur le fait que le Prince ne s'est publiquement engagé qu'aux côtés de deux hommes d'Etat: Charles de Gaulle et François Mitterrand. Retenons aujourd'hui qu'il est significatif que l'arbitre de naissance rencontre sur l'essentiel et soutienne sans le moindre esprit partisan l'arbitre de volonté...

La tradition capétienne, enfin, c'est la fête d'Amboise au cours de laquelle la Famille de France a réaffirmé sa volonté d'inscrire dans le très long terme le service qu'elle veut rendre au pays. La portée des paroles prononcées par les princes (3), l'acte dynastique par lequel le prince Jean s'est engagé à poursuivre la mission millénaire des Capétiens, la belle affluence, l'intérêt manifesté par la presse française et internationale, ont exprimé l'importance exceptionnelle de l'événement du 27 septembre. L'espérance des royalistes s'en trouve évidemment renforcée. Mais c'est à l'ensemble des Français que le chef de la Maison de France s'adressait lorsqu'il rappelait à son petit-fils le sens de sa mission: «La paix et l'unité. La justice et la liberté. Tel est notre constant souci. Telle est la tâche pour laquelle nous sommes requis et qui seule justifie notre présence tout au long de l'histoire.(...). La paix se défend et l'indépendance de la nation que les Capétiens ont fondée et à laquelle nous sommes indissolublement liés exige une attention constante aux affaires du monde. La liberté est une conquête toujours menacée par la violence. Et la justice, toujours fragile, jamais pleinement réalisée, nous commande d'accompagner les évolutions et de favoriser les transformations nécessaires. Ne cède pas, enfin, à l'illusion d'un bien commun qui se réaliserait spontanément. Il faut qu'un Etat indépendant et durable en ait le souci permanent, et que la force qu'il met au service de la paix et de la justice ne se déploie ni ne s'affirme en l'absence de consentement populaire».

N'en déplaise à ceux qui font du projet capétien une idée pure, mais fausse, froide et dure, la monarchie ainsi présentée aux Français sera nécessairement démocratique.

Bertrand RENOUVIN

1) Aspects de la France, 24 septembre

(2) L'Express, 18 septembre

(3) En raison de nos délais d'impression, nous ne publierons que dans notre prochain numéro les discours des princes et notre reportage sur la journée d'Amboise.